



INSCRIPTION RENTREE SCOLAIRE 20...-20...

Chers parents,

Votre enfant fréquentera le multi accueil collectif « **Maison de la Petite Enfance** »

Afin de valider son inscription définitive, merci de bien vouloir me fournir son dossier administratif et médical **complet** dans les meilleurs délais.

Son dossier administratif doit contenir :

- La fiche de renseignement complétée en MAJUSCULE et dûment signée par les deux parents
- Un justificatif de domicile (Taxe foncière et facture de moins de 3 mois)
- La photocopie de toutes les pages du livret de famille ou à défaut l'acte de naissance des enfants à charge
- Le justificatif de l'autorité parentale pour les couples séparés/divorcés
- Les autorisations signées par les deux parents
- Les autorisations CDAP ou MSA
- Enquête FILOUE
- L'attestation d'assurance responsabilité civile de l'année en cours où apparait le nom de votre enfant
- L'approbation du règlement intérieur signée par les deux parents

Si l'accueil de votre enfant est supérieur à 2 jours :

- Les contrats de travail des deux parents ou attestation de l'employeur
- Les 3 derniers bulletins de salaire des deux parents
- Une attestation sur l'honneur (si travailleur indépendant) avec le numéro d'identification professionnel KBIS/SIRET

Son dossier médical doit contenir :

- La fiche de liaison (Certificat médical d'admission en collectivité) remplie par le médecin traitant de l'enfant et signée des deux parents
- La photocopie du calendrier vaccinal de l'enfant

Une ordonnance comportant :

- Un traitement d'antalgique et antipyrétique en cas d'hyperthermie ou douleur (*celle-ci doit comporter le nom de l'enfant, sa date de naissance, le seuil de température à partir duquel le personnel doit lui administrer le traitement, nom de la thérapeutique (***L'aspirine est interdit en crèche***)*).
- Une crème en cas d'érythème fessier ou sécheresse cutanée (nom de la thérapeutique) ou la mention « toutes crèmes fournies par le parent »

Si votre enfant nécessite la mise en place d'un protocole d'accueil individualisé (PAI), merci de bien vouloir me le notifier afin que je vous fasse parvenir le dossier à compléter par votre médecin.

MARQUAT Laurène
Directrice Infirmière Puéricultrice DE

Informations relatives à l'utilisation de vos données

Les informations collectées par la crèche de la ville de La Bouilladisse font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées à l'inscription des enfants au sein de l'établissement municipal. Le destinataire des données est la ville de La Bouilladisse et autres organismes publics (CAF,MSA...). La ville s'engage à protéger vos données en ne les partageant avec aucune société à des fins commerciales.

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant au DPO de la ville de La Bouilladisse : dpo@ville-bouilladisse.com